Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 avril 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric , LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : DONNE Jean-Michel ayant donné pouvoir à DESORT Fabrice, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à HAMET-DEBEGUE Céline.

Etait excusé (0) :

N° délibération

Etait absent (0) :

7-2026 4 16

Madame Martine Bedel est désignée secrétaire de séance.

Objet : Nouvelle gendarmerie : Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) – Révision n°2

OBJET : Nouvelle gendarmerie : Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) – Révision n°2

Vu la délibération en date du 11 décembre 2025 relative à la révision n°1 d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement dans le cadre de la construction d'une nouvelle gendarmerie d'un montant de 1 350 000 €.
Considérant que le montant de l'opération devrait être de 1 450 000 €
Considérant les crédits consommés sur cette opération par rapport à la prévision :

	2024	2025	2026
Prévision	50 000,00 €	1 050 000,00 €	50 000,00 €
Réalisation	34 793,40 €	15 525,00 €	0,00 €
Total	1 200 000 €		

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de réviser l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements pour la construction d'une nouvelle gendarmerie comme suit :

	2024-2025	2026	2027
Crédits de paiement	50 318,40 €	1 215 000,00 €	184 681,60 €
Total	1 450 000,00 €		

PRÉCISE que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_20-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 20 avril 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Martine BEDEL

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22-4-26
- et de sa publication le 20-4-26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)